

RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL 2021



• Sommaire

Edito

Généralités

Présentation
Les instances
2021 en bref

Informations clés

Bilan des tonnages 2021
SYPP - Politique déchets
Orientations et objectifs

Gestion intégrée des biodéchets - Résorption du gaspillage alimentaire

Développer le compostage partagé/individuel
Engager la lutte contre le gaspillage alimentaire
Aide et accompagnement des EPCI
Maximiser la gestion domestique des biodéchets - compostage individuel

Economie circulaire / recyclage / valorisation matière

Accroître le tri sélectif
Développer les solutions de recyclage et de tri en déchèterie
Encourager l'émergence d'une économie circulaire

01	Prévention / réduction /accompagnement	23
	Eco-exemplarité du SYPP	24
02	Développer les actions visibles de prévention et en accentuer la diffusion	25
03		
04	Promouvoir les modes de gestion intégrés des déchets végétaux	26
05		
06	Accompagnement aux collectivités	27
07	Encourager l'émergence d'une politique structurée de prévention	28
09	Accompagner les collectivités dans l'optimisation technique et financière	29
10	Encourager l'utilisation des outils fiscaux pour la prévention	30
11	Indicateurs financiers	31
12	Résultats financiers 2021	32
13	Analyse du compte administratif	33
14	Evolution du budget global	34
15		
16		
17		
20		
22		



. Edito

Mesdames, Messieurs,

2021 a été pour le SYPP comme pour vous, une année encore particulièrement singulière. Tout au long de ces douze mois, notre Syndicat a été au travail pour servir les problématiques de déchets, leur valorisation sur notre territoire et accompagner au mieux dans l'ingénierie les intercommunalités adhérentes.

2021 a été une année majeure pour notre Syndicat et son développement. Je pense ici à l'avancement de notre projet de centre de valorisation SYPROVAL, la signature des emprunts à des taux historiquement bas. Je suis particulièrement attentif à chaque euro d'argent public engagé. Nous devons avoir une gestion exemplaire dans ces temps si complexes pour bon nombre de nos concitoyens.

Cet équipement est un investissement important pour notre structure, mais aussi une source d'économie dans la durée pour chacun de nos administrés.

Prévoir, agir et se développer sont les enjeux environnementaux en général et de notre Syndicat en particulier. C'est ensemble que nous devons être les acteurs pour être les plus vertueux possible, pour réduire considérablement la quantité de déchets produits.

Comme chaque année depuis le début de ma présidence, je souhaite conclure ce propos en vous rappelant que le meilleur déchet, c'est bien celui que l'on ne produit pas.

Bonne lecture à toutes et à tous,



Alain GALLU
Président du SYPP



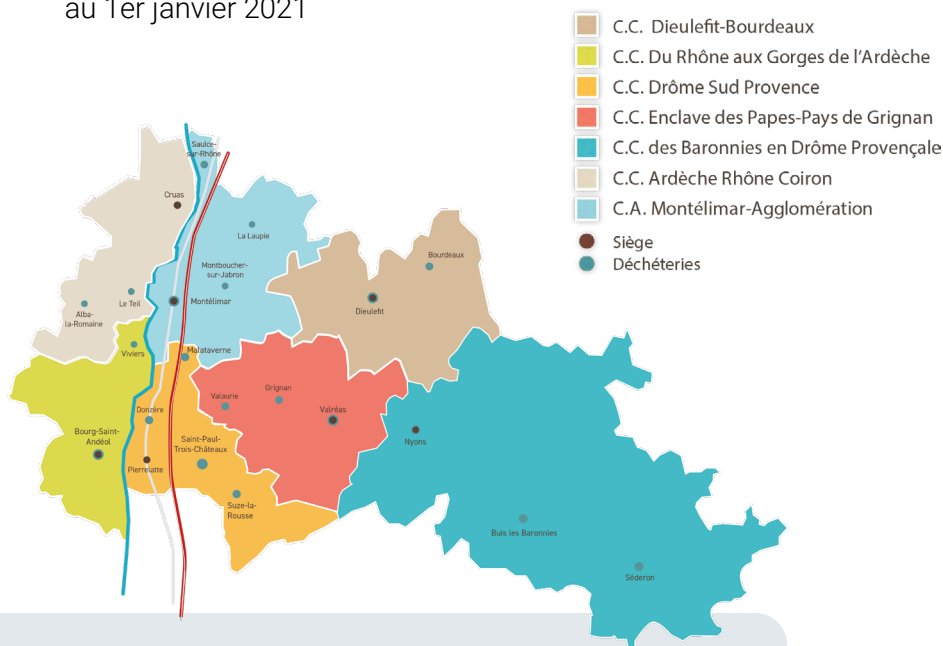
Généralités

• Présentation

Le Syndicat des Portes de Provence (SYPP) est un syndicat mixte compétent en matière de prévention, de réduction, de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble des territoires de ses structures adhérentes.

• Territoire

au 1er janvier 2021



• **172**
communes

Représentant une population totale de 210 013 habitants

• **7**
EPCI

Dont 6 communautés de communes, et 1 communauté d'agglomération

• Missions et compétences

Prévention et réduction des déchets ménagers et assimilés :

- Toutes actions d'information et de communication visant à consommer autrement, ne pas produire et gérer in situ les déchets
- Passation avec les entreprises, de tous actes relatifs à la mission de service public afférents à la thématique

Valorisation et traitement des déchets ménagers et assimilés :

- Toutes opérations ayant pour objet cette thématique
- Toutes questions relatives aux opérations de stockage et de valorisation énergétique
- La réalisation et la gestion d'équipements
- Opérations de transport, de tri ou de stockage
- Etudes et suivi de toutes questions relatives à cette thématique
- Maîtrise d'ouvrage des équipements relatifs à cette thématique
- Contrôle du bon accomplissement des missions de service public
- Surveillance des centres de valorisation, tri et traitement dont l'exploitation est arrêtée et qui sont situés sur le territoire du Syndicat dans un but de protection du milieu naturel

Accompagnement et représentation :

- Organisation des services d'études, administratifs, juridiques et techniques
- Représentation des membres dans tous les cas où les lois et règlements en vigueur prévoient une représentation ou une consultation

• Les instances

Le SYPP est administré par un **Comité Syndical** composé de membres titulaires et suppléants (25) désignés par les collectivités membres. La représentation de chaque collectivité au sein du Comité Syndical est fixée en fonction de sa population.

Il a pour mission de définir la politique du Syndicat, et exerce les fonctions suivantes :

- Examen des comptes rendus d'activité et des financements annuels ;
- Définition et vote des programmes annuels d'activités ;
- Vote du budget ;
- Approbation du compte administration ;
- Détermination et création des postes à pourvoir ;
- Examen des propositions de modifications des statuts.

• Le Comité Syndical

Structures adhérentes	Sièges
Montélimar Agglomération	6
Drôme Sud Provence	5
Enclave des Papes Pays de Grignan	3
Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche	3
Ardèche Rhône Coiron	3
Dieulefit - Bourdeaux	2
Baronnies en Drôme Provençale	3

Le Comité Syndical élit en son sein un **Bureau**, organe exécutif du Syndicat. Il est chargé d'assurer la gestion courante du Syndicat, d'établir le projet de budget, ainsi que de préparer et exécuter les délibérations prises par le Comité syndical.

Il est composé de 9 représentants des collectivités adhérentes élus par le Comité Syndical. La configuration du Bureau, souhaitée par Alain GALLU, Président du SYPP, permet une représentativité de chacun des 7 EPCI du territoire.

• Le Bureau exécutif



• 2021 en bref



• Les orientations stratégiques

Adoptées à l'unanimité le 25 novembre 2021 par le Comité syndical du SYPP, les orientations stratégiques du [PLPDMA](#) couvrent la période 2021-2026. Elles constituent la feuille de route de l'action du Syndicat pour les 5 prochaines années.

Elles s'articulent autour de quatre axes forts, déclinés chacun en plusieurs objectifs :

Gestion intégrée des biodéchets / résorption du gaspillage alimentaire

- Développer le compostage partagé/individuel
- Engager la lutte contre le gaspillage alimentaire
- Aide et accompagnement des EPCI
- Maximiser la gestion domestique des biodéchets - compostage individuel

Economie circulaire / recyclage / valorisation matière

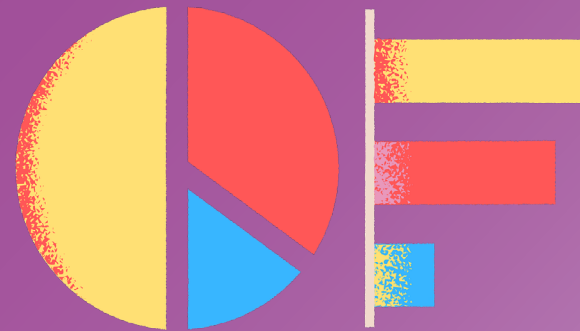
- Accroître le tri sélectif
- Développer les solutions de recyclage et de tri en déchèterie
- Encourager l'émergence d'une économie circulaire

Eco-exemplarité / communication active et engageante / consommation responsable

- Développer l'éco-exemplarité du SYPP
- Développer les actions visibles de prévention, en accentuer la diffusion et consommation responsable
- Promouvoir les modes de gestion intégrée des déchets végétaux

Accompagnement aux collectivités

- Encourager l'émergence d'une politique structurée de prévention sur les territoires adhérents au SYPP par l'élaboration de PLPDMA locaux
- Accompagner les collectivités dans l'optimisation technique et financière de leur service
- Encourager auprès des EPCI l'utilisation des outils fiscaux à leur disposition pour maximiser l'action de prévention



Informations clés

. Bilan des tonnages



145 477

tonnes collectées par le SYPP soit
693kg par habitant



17 246 tonnes de déchets issues du
tri sélectif soit **82kg par habitant**

11,9%



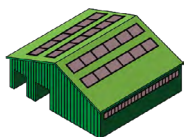
55 356 tonnes d'ordures ménagères
collectées par le SYPP soit **263kg par
habitant**

38%



70 458* tonnes de déchets en
déchèteries collectées par le SYPP soit
336kg par habitant

48,4%



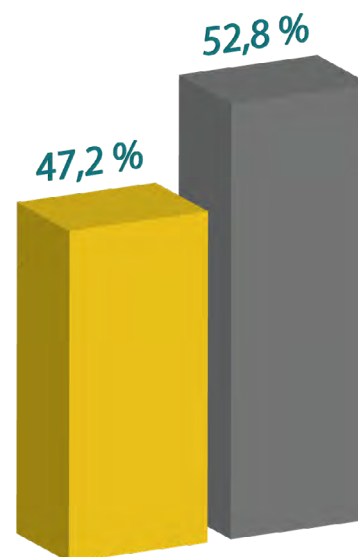
2 401* tonnes de déchets collectées
dans les centres de tri municipaux par le
SYPP soit **11kg par habitant**

1,7%

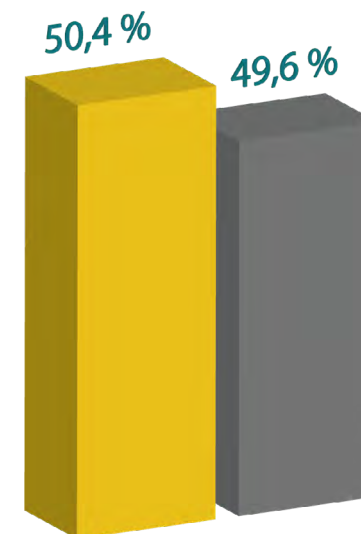
* Les tonnages issus des collectes de déchèteries et des centres techniques municipaux ont une part de Déchets Industriels Banals (DIB) qui sont non-valorisables.

Evolution des déchets triés et des déchets résiduels

Taux 2020



Taux 2021



Nombre d'habitants : 208 060

Déchets triés : **61 570t** soit 296kg/hab

Déchets résiduels : 68 949t soit 331kg/hab

Nombre d'habitants : 210 013

Déchets triés : **73 326t** soit 349kg/hab

Déchets résiduels : 72 135t soit 343kg/hab



Dépassement des 50% du taux de valorisation matières sur 2021. Malgré ce taux, des efforts restent à faire sur la quantité globale des déchets produits, qui a connu une hausse de +14 958 tonnes par rapport à 2020.

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !

● La répartition des tonnages

Les déchets triés par les habitants



73 326 tonnes de déchets triés
soit 349kg/hab

Collecte
sélective

17 246t

soit 82kg/hab

Déchèteries

54 571t

soit 260kg/hab

Centres de tri
municipaux

1 509t

soit 7kg/hab

Les déchets résiduels enfouis



72 135 tonnes de déchets résiduels
soit 343kg/hab

Ordures ménagères
résiduelles

55 356t

soit 263kg/hab

DIB de
déchèteries

15 887t

soit 76kg/hab

DIB centres de
tri municipaux

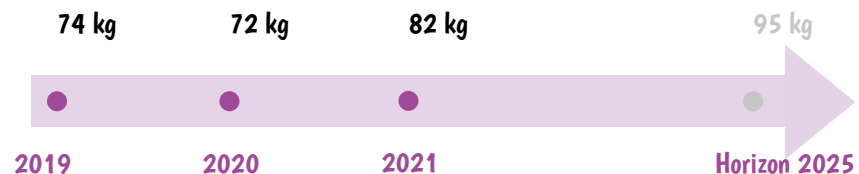
892t

soit 4kg/hab

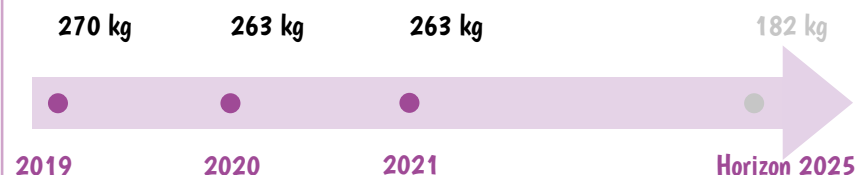


Rappel des objectifs 2025

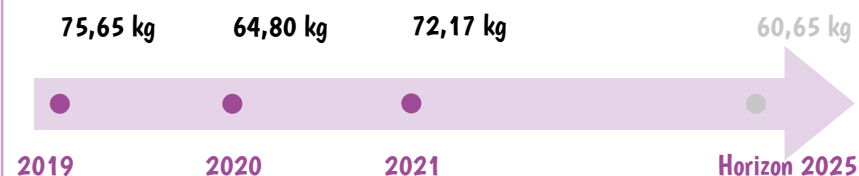
Collecte sélective (en kg/hab)



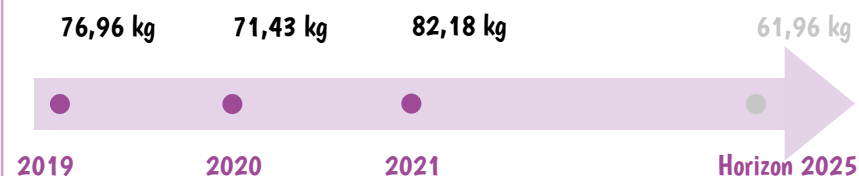
Ordures ménagères résiduelles (en kg/hab)



Flux encombrants de déchèteries (en kg/hab)

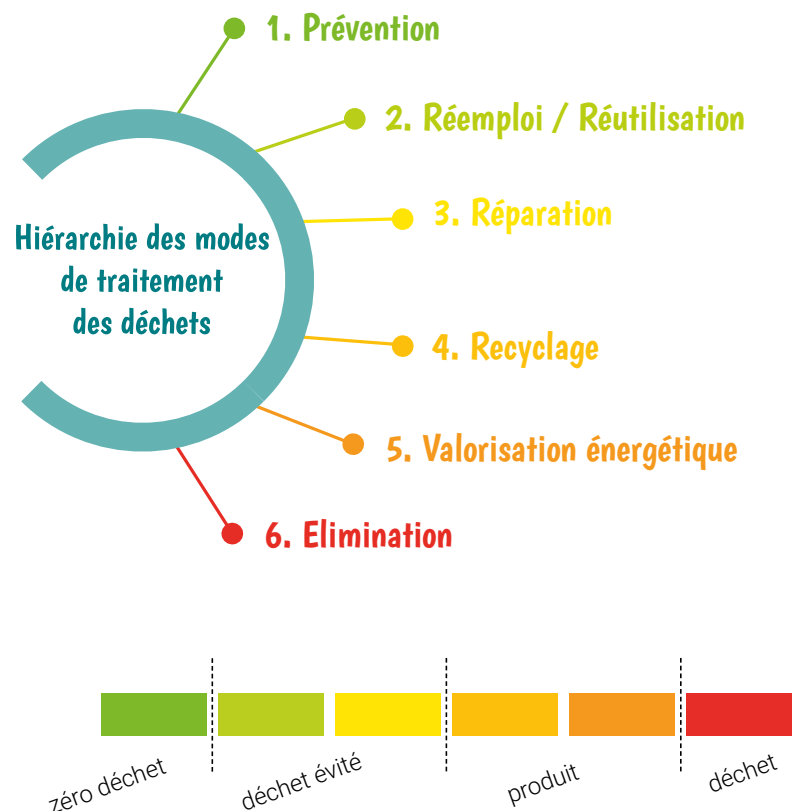


Flux végétaux de déchèteries (en kg/hab)



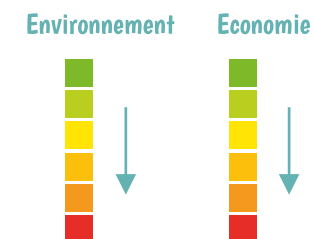
. SYPP - Politique déchets

Le SYPP, dont l'action correspond et fait suite aux décisions prises en amont, s'attache au respect de la hiérarchisation des modes de traitement qui tend à privilégier l'évitement de la production des déchets ainsi que la valorisation matière ou énergétique de ceux-ci avant leur élimination.



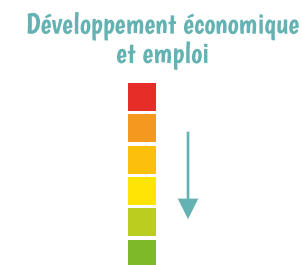
La hiérarchie des modes de traitement des déchets s'articule autour de 6 pratiques, de la moins impactante (prévention) à celle qui est la plus impactante (élimination). La prévention consiste à mettre en place des actions visant à réduire la quantité et/ou la nocivité des déchets. Plusieurs enjeux guident la prévention des déchets, parmi lesquels :

- Une économie de matières premières épuisables ;
- La limitation des impacts sur l'environnement et la santé ;
- Les économies financières liées au traitement du déchet.



Dans une optique de développement économique et social, cette hiérarchie des modes de traitement se trouve inversée. En effet, de nombreuses activités économiques se développent autour du tri, du recyclage et du traitement des déchets.

Parfois ces activités permettent le développement d'entreprises d'économie sociale, comme les ressourceries qui récupèrent, réparent et revendent à bas prix des appareils électroménagers, des meubles et autres articles ménagers.



• Orientations et objectifs

Les orientations stratégiques du PLPDMA couvrent la période 2021-2026, et constituent la feuille de route de l'action du Syndicat pour les 5 prochaines années. Son élaboration, intégrant une consultation élargie de tous les acteurs, a permis de mettre en exergue plusieurs éléments à prendre en compte dans l'atteinte d'objectifs concrets et réalisables.



Le PLPDMA a mis en évidence que **71% des déchets du SYPP pourraient être mieux orientés vers des solutions telles que le compostage des biodéchets, le tri de la collecte sélective et le tri en déchèterie. Des marges de progrès sont donc encore réalisables afin d'atteindre les résultats souhaités en 2025.**

Afin de stabiliser la production de déchets par habitant et par an, l'objectif du SYPP est de garantir à minima le maintien de la performance actuelle, voire d'atteindre la performance régionale, afin de **réduire de 10% les déchets ménagers et assimilés en 2030.**



La performance régionale est fixée à 548kg/hab/an à l'horizon 2030.

• Objectifs quantifiés

Agir sur le gaspillage alimentaire

Développer un programme fort et poussé de prévention des déchets à fort impact (ordures ménagères, encombrants, végétaux, gravats)

-53kg/an/hab



Accroître la visibilité du SYPP et l'impact de ses actions et de celles de ses adhérents et partenaires au travers d'un plan de communication adapté aux objectifs

Mobiliser et engager les usagers dans la prévention des déchets (réduction à la source)



Le SYPP est limité dans ses compétences à la partie **post-collecte des déchets**, et intervient sur les champs de la prévention, de réduction, de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de ses structures adhérentes qui conservent, elles, la compétence collecte.

Afin de pouvoir atteindre les objectifs fixés, le concours et l'engagement des EPCI est primordial.



Gestion intégrée des biodéchets - Résorption du gaspillage alimentaire

● Développer le compostage partagé / individuel



Objectifs quantifiés 2025

- 180 guides composteurs actifs pour la promotion du compostage et la réduction du gaspillage alimentaire
- 2 000 référents de sites de compostage
- Objectif de 1 000 sites de compostage partagé en 2025
- 33 000 foyers ayant accès à un composteur collectif
- 4 153 tonnes de biodéchets valorisés par compostage partagé ou collectif en 2025

Réalisés à date

- ✓ 1 réseau actif de guides composteurs
- ✓ 70 guides composteurs formés en 2021
- ✓ 9 sites pédagogiques du SYPP déployés sur 5 des 7 EPCI

Poursuite d'un plan d'action global

Le SYPP participe à la structuration de l'organisation nécessaire à la mise en oeuvre du compostage partagé et collectif :

- Mettre en oeuvre un groupe Projet Technique à destination des élus et des techniciens
- Structurer une offre de service selon le modèle de gestion de proximité
- Organiser la coopération entre les intercommunalités à travers l'animation d'un réseau

● Indicateurs 2021

Participer à la formation des guides et référents de sites

Formation délivrée en association avec Compost et Territoire auprès de 5 des 7 intercommunalités du Syndicat

Participer à la création d'un réseau de guides composteurs sur l'ensemble des EPCI adhérents

Création d'une newsletter dédiée aux guides composteurs

Mettre en place des sites pédagogiques et de démonstration

Inauguration de la première aire de compostage partagé de démonstration du SYPP en avril 2021

Déploiement de **14 aires supplémentaires (matériel et supports de communication)** par le SYPP, complétées par celles de chacune des communautés de communes et d'agglomération qui se sont engagées dans la démarche afin d'encourager les habitants à réduire le poids de leur poubelle ménagère



- **Au 31 décembre 2023, le tri à la source des biodéchets deviendra une obligation** pour tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets, y compris les collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets.
- [Loi de transition énergétique pour la croissance verte](#)

● Engager la lutte contre le gaspillage alimentaire

Objectifs quantifiés 2025

- 180 Guides composteurs actifs pour la promotion du compostage et la réduction du gaspillage alimentaire
- Impulser la démarche «Gourmet bag» sur chacun des territoires
- 3 900 tonnes de denrées non consommées évitées en 2025

Réalisés à date

- ✓ 1 réseau actif de guides composteurs
- ✓ 70 guides composteurs formés en 2021
- ✓ Opération «Gourmet bag» en partenariat avec France Bleu Drôme Ardèche, le Sictoba et le Sytrad

Poursuite d'un plan d'action global

Le SYPP participe à la structuration de l'organisation nécessaire à l'information et à la sensibilisation des différents publics :

- Mettre en oeuvre/relayer un plan de communication dédié et marquant sur le gaspillage alimentaire
- Sensibiliser le grand public et la restauration à la lutte contre le gaspillage alimentaire
- Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective

● Indicateurs 2021

Participer au développement de l'usage du «gourmet bag»

Co-développement du projet avec les Syndicats de traitement des déchets en Drôme - Ardèche, en partenariat avec la radio France Bleu Drôme-Ardèche

Présentation publique à l'occasion du festival Valence en Gastronomie en septembre 2021

Validation de la maquette par la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt)

Ce dispositif permettra de proposer des actions pour sensibiliser le grand public et la restauration à la lutte contre le gaspillage alimentaire.



- **En France, les pertes et gaspillages alimentaires représentent 10 millions de tonnes de produits par an.** Une étude de l'Ademe montre que la répartition de ces pertes et gaspillages est la suivante : **32 %** en phase de production, **21 %** en phase de transformation, **14 %** en phase de distribution, et **33 %** en phase de consommation.
- **Pour les produits en phase de «consommation»**, le gaspillage et les pertes s'élèvent à **30kg par personne par an**, dont 7kg de déchets alimentaires non consommés encore emballés.

● Aide et accompagnement des EPCI

Sur la majorité des centres bourgs denses ou touristiques contraints par l'espace, la mise en place d'une séparation des biodéchets à la source par compostage est difficile. Un service de collecte peut être imaginé par les EPCI. Le SYPP doit donc accompagner cette démarche et prévoir la valorisation



Objectifs quantifiés 2025

- 25 000 foyers desservis par une collecte de biodéchets (en porte à porte, point de regroupement ou point d'apport volontaire)
- 457 tonnes collectées auprès des DAE (restaurateurs, auberges, commerces)
- 3 300 tonnes de biodéchets collectés en 2025

Réalisés à date

- ✓ Objectifs à réviser en CCES 2022 suite à la maîtrise des schémas directeurs déchets par les EPCI directement
- ✓ Création d'un groupe de travail biodéchets SYPP/EPCI

Poursuite d'un plan d'action global

Le SYPP va participer à l'élaboration d'un schéma directeur de gestion des biodéchets et définir les modalités de recyclage ad-hoc :

- Proposer aux EPCI le lancement d'une étude d'élaboration des schémas directeurs de gestion des biodéchets des EPCI comprenant l'analyse des modalités de collecte et de traitement des biodéchets
- Mettre en oeuvre une réflexion sur les modalités de valorisation

● Indicateurs 2021

Proposer de nouvelles solutions de gestion domestique des biodéchets

Expérimentation en interne de l'utilisation du lombricomposteur alimenté par les épluchures issues des repas pris par les agents.

● Retour d'expérience



Comme tout nouveau projet, l'adoption du lombricomposteur a nécessité renseignements et formation. Car au-delà de la volonté de réduire les déchets des agents, il s'agissait avant tout de permettre à nos petits vers de s'épanouir paisiblement. Et c'est sous l'égide de notre technicienne valorisation que les agents ont pu découvrir la richesse de ce milieu clos.

Désormais, nos lombrics forment une belle colonie venant à bout des biodéchets produits par les agents. L'aventure est une réussite ! Le lombricompostage est devenu une habitude et contribue à cultiver l'esprit écoresponsable de l'équipe !



- **Pourquoi séparer les biodéchets du reste des déchets ?** www.ecologie.gouv.fr

La valorisation organique via le compostage permet de faire retourner au sol ou de transformer des matières organiques brutes en une matière valorisable, le compost, adapté aux besoins agronomiques des sols. Dans le contexte actuel d'appauvrissement des sols en matières organiques, il existe un réel besoin d'amendements organiques naturels que les composts de biodéchets peuvent en partie combler.

● Maximiser la gestion domestique des biodéchets - compostage individuel



Objectifs quantifiés 2025

- 11 500 nouveaux foyers équipés d'une solution de gestion domestique de biodéchets
- 2 300 usagers formés/sensibilisés au compostage chaque année
- 1 750 tonnes de biodéchets valorisés individuellement par les citoyens en 2025

Réalisés à date

- ✓ 1 027 nouveaux foyers équipés (janvier - septembre 2021)
- ✓ Extrapolation des données sur les tonnages évités : 156 tonnes
- ✓ Transfert de l'opération aux EPCI dès 2022 avec des objectifs à revoir en CCES 2022

Poursuite d'un plan d'action global

Le SYPP souhaite renforcer l'accès aux différents dispositifs de gestion domestique des biodéchets et encourager la formation et l'information :

- Structurer et réorganiser l'offre d'accès au compostage individuel pour renforcer cette solution
- Proposer une formation à chaque usager souhaitant mettre en place le compostage individuel



- Le SYPP a cessé son opération «vente de composteur» ! Ainsi, depuis le 1er septembre 2021, les demandes sont à adresser directement auprès des collectivités.

● Indicateurs 2021

Développer un guide local de gestion domestique des biodéchets

[Création d'une brochure dédiée à la bonne pratique du compostage individuel](#)

Proposer de nouvelles solutions de gestion domestique des biodéchets

Test en interne de l'utilisation du lombricomposteur

Relayer auprès des administrés les actualités liées au compostage

Encourager les citoyens à participer aux événements «café-compost» se déroulant sur le territoire du SYPP



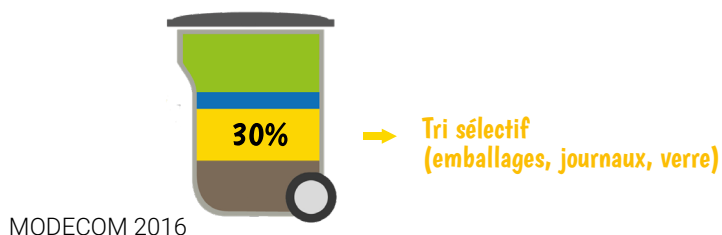
Baisse des ordures ménagères = réduction des coûts de traitement
Bilan environnemental amélioré (diminution des quantités envoyées en zone de stockage)

Citoyens accompagnés dans le geste le plus plébiscité de la transition écologique : le tri des déchets



**Economie circulaire / Recyclage /
Valorisation matière**

● Accroître le tri sélectif



Objectifs quantifiés 2025

- Recycler 1 300 tonnes supplémentaires de verre en 2025
- Recycler 3 300 tonnes supplémentaires d'emballages en 2025

Réalisés à date

- ✓ Déployer annuellement 7 ambassadeurs du tri de manière ciblée sur les territoires
- ✓ Constituer un panel d'outils d'information
- ✓ 1 918,06 tonnes supplémentaires de verre
- ✓ 2 085,86 tonnes supplémentaires d'emballages

Poursuite d'un plan d'action global

Le SYPP participe à la mise en oeuvre et au renfort de la consigne de tri sur son territoire :

- Disposer d'un quai de transfert permettant la maîtrise et le suivi des déchets recyclables
- Améliorer les modalités de caractérisations des déchets sélectifs
- Etudier l'opportunité d'harmoniser les consignes de tri
- Développer les solutions de tri sélectif «hors foyer» pour maximiser la captation des déchets recyclables
- Accompagner l'émergence des formes de consigne ou de tri/déconsignation d'emballages contre gratification dans l'espace public en parallèle du schéma de tri en associant les acteurs économiques locaux

● Indicateurs 2021

Mettre à disposition des EPCI du SYPP une unité de tri performante

Fin des travaux et démarrage opérationnel du centre de tri Métropolis à Portes-lès-Valence (26).

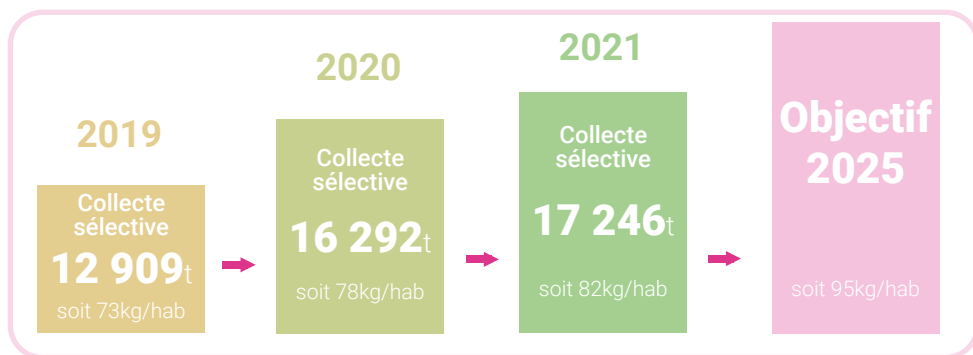


Ce centre de tri de déchets recyclables accueille les collectes sélectives des territoires adhérents au SYPP.

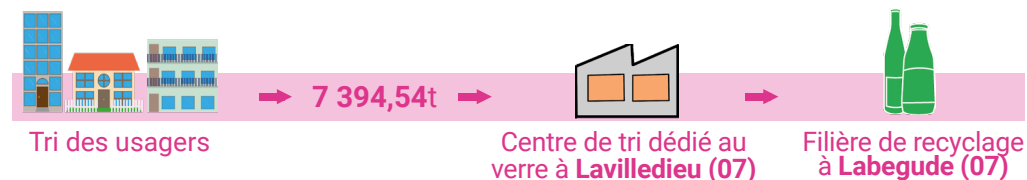
Offrir un appui concret aux collectivités pour la sensibilisation au tri des usagers

Déploiement d'une équipe d'ambassadeurs sur le territoire, qui a effectué des actions de communication, principalement en porte-à-porte sur le tri et la gestion des déchets d'emballages ménagers.

● Les tonnages du SYPP

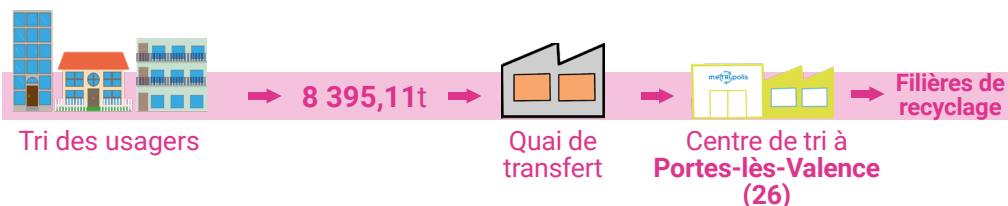


Verre



Consignes de tri	SYPP	Evolution n-1	Ratio/hab.
Verre	7 394,54	+ 4,17%	35 kg

Emballages et papiers



Consignes de tri	SYPP	Evolution n-1	Ratio/hab.
Multimatériaux	4 845,58	+ 8,36%	23 kg
Emballages	1 908,02	+ 17,03%	11 kg
Non fibreux	329,21		
Journaux, revues, magazines	814,66	- 10,77%	6 kg
Fibreux	497,64		
Total	8 395,11	+ 6,89%	40 kg

Collecte spécifique de cartons

Sur le territoire du Syndicat, certains EPCI ont mis en place des collectes spécifiques pour les cartons bruns en point d'apport volontaire. Les cartons ainsi collectés sont directement mis en balles puis valorisés dans les filières de recyclage.

Consignes de tri	SYPP	Evolution n-1	Ratio/hab.
Cartons	1 456,56	+ 8,71%	7 kg

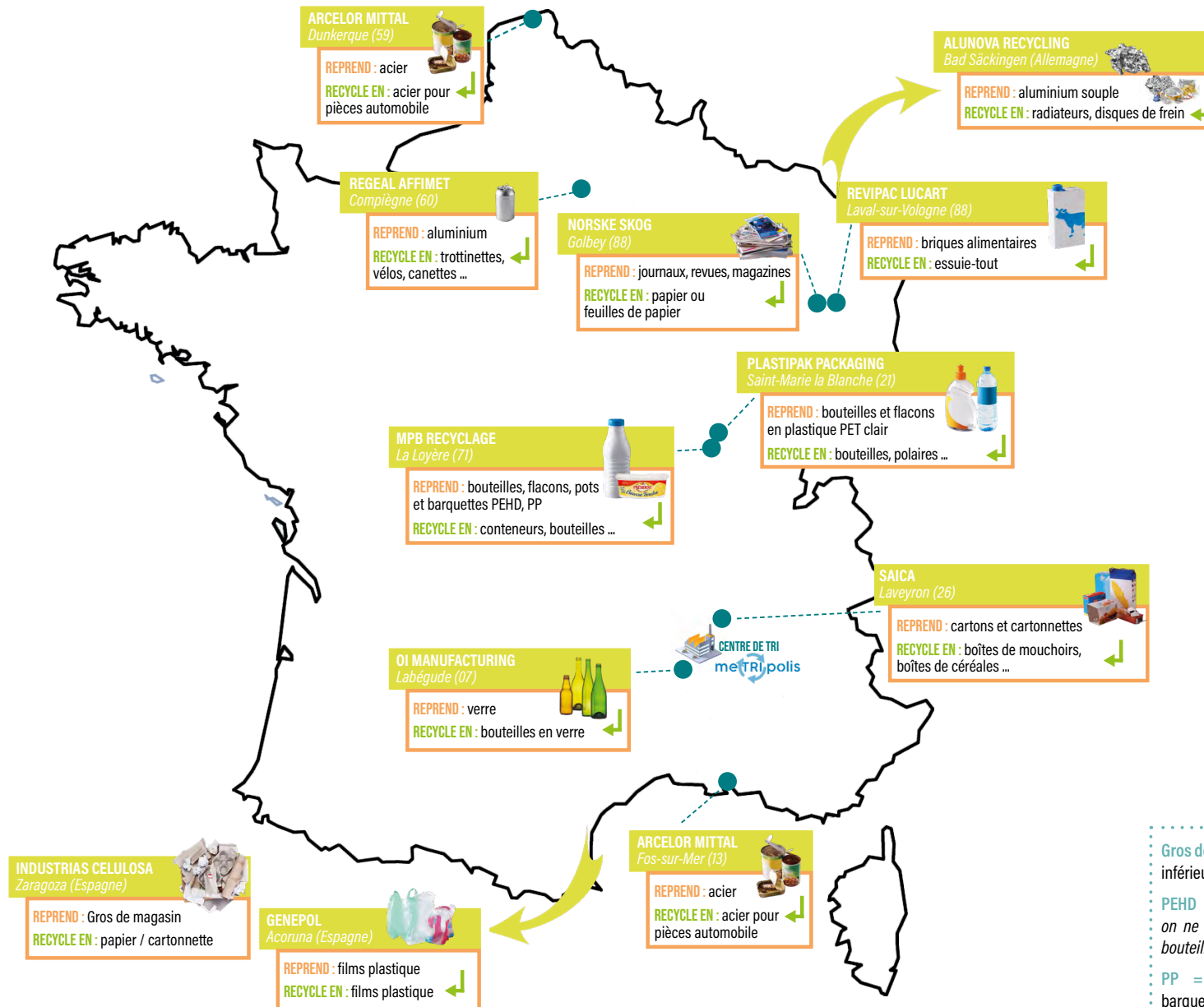


• [Bilan des tonnages par EPCI](#)



RÉPARTITION DES REPRENEURS

Par matières triées au centre de tri Métropolis



LEXIQUE

Gros de magasin = papiers et cartons mêlés inférieurs à 120mm

PEHD = PolyÉthylène Haute Densité (dont on ne voit pas à travers : boîte de beurre, bouteille de lessive ...)

PP = PolyPropylène (utilisé pour les barquette ...)

● Développer les solutions de recyclage et de tri en déchèterie

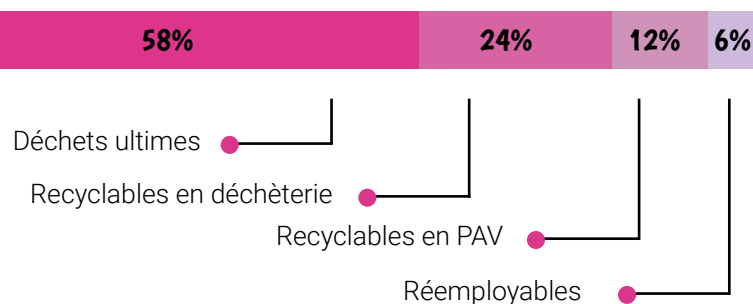
Aujourd'hui, plus de la moitié des déchets déposés dans les encombrants de déchèterie pourraient être triés pour être recyclés sur la déchèterie. Le SYPP souhaite proposer de nouvelles solutions de recyclage aux collectivités.



Objectifs quantifiés 2025

- Développer au minimum 2 filières locales de recyclage et d'économie circulaire
- Recycler en déchèterie 3 300 tonnes supplémentaires provenant des encombrants

Selon une étude interne menée en 2018, uniquement 58% en poids des déchets pris en en charge par la filière encombrants sont des déchets pouvant être considérés comme déchets ultimes.



● Indicateurs 2021

Mettre à disposition des EPCI du SYPP une unité de valorisation des encombrants performante : SYPROVAL

Juillet 2021 : Enquête publique favorable

Décembre 2021 : Arrêté préfectoral portant autorisation d'exploitation d'une unité de traitement et de valorisation des déchets non dangereux



[Cliquez pour feuilleter la plaquette de présentation du projet SYPROVAL :](#)

Poursuite d'un plan d'action global

Le SYPP participe à la structuration de l'organisation nécessaire à l'émergence de nouvelles filières :

- Définir avec les EPCI les possibilités de mise en oeuvre de plateformes de collecte végétaux/bois
- Promouvoir le développement de filières agricoles de gestion des végétaux
- Participer au développement de nouvelles filières de recyclage
- Harmoniser les conditions d'accès en déchèterie à l'échelle du SYPP
- Etudier et anticiper les évolutions réglementaires, techniques et participer à l'émergence de nouvelles filières REP

● Les tonnages du SYPP

Le SYPP est en charge de la gestion des bas de quais de 22 déchèteries sur son territoire.

● Rappel des indicateurs



70 458* tonnes de déchets en déchèteries collectées par le SYPP soit **260kg par habitant**

* Les tonnages issus des collectes de déchèteries ont une part de Déchets Industriels Banaux (DIB) qui sont non-valorisables.

Les déchets triés par les habitants



Déchèteries
54 571 t
soit 260kg/hab

Les déchets résiduels enfouis



DIB de déchèteries
15 887 t
soit 76kg/hab

Ce total comprend les déchets recyclables ou valorisables collectés dans les 22 déchèteries du territoire du SYPP.

Type de déchets	Tonnages 2021	Tonnages 2020	Evolution n-1	Ratio kg/an/hab
Encombrants	15 156,32	13 482	+ 12,42 %	72,17 kg
Cartons	1 768,86	1 500,52	+ 17,88 %	8,42 kg
Végétaux	17 258,03	14 861	+ 16,13 %	82,18 kg
Bois	6 516,30	5 664	+ 15,05 %	31,03 kg
Ferraille	3 008,64	2 783,88	+ 8,07 %	14,33 kg
Gravats	19 535,93	14 993,10	+ 30,30 %	93,02 kg
Eco-mobilier	3 643,06	3 026,51	+ 20,37 %	17,35 kg
DDS	399,37	529,26	+ 17,14 %	1,90 kg
Eco-DDS	220,61			1,05 kg
DEEE	1 882,08	1 629	+ 15,54 %	8,96 kg
Placoplâtre	8,3	61,64	- 86,53 %	0,04 kg
Huiles minérales	57,74	99,94	- 42,23 %	0,27 kg
Huiles végétales	9,27	16,61	- 44,19 %	0,04 kg
Pneus	224,87	202,26	+ 11,18 %	1,07 kg
Néons/ampoules	7,47	7,11	+ 5,06 %	0,04 kg
Piles	15,45	10,40	+ 48,56 %	0,07 kg
Batteries	15,70	5,51	+ 184,94 %	0,07 kg
Polystyrène	6 709,5 m3	5 901 m3	+ 13,70 %	0,03 m3



● [Bilan des tonnages par EPCI](#)

● Encourager l'émergence d'une économie circulaire

Le SYPP participe à l'émergence de solutions locales de réemploi ayant un rayonnement sur l'ensemble de son territoire, afin de favoriser la hiérarchie des modes de traitement en privilégiant le don d'objets, mais aussi dans le but d'encourager le développement d'initiatives locales permettant la réparation, le réemploi ou un recyclage des matériaux destinés à la déchèterie.

Objectifs quantifiés 2025

- 1 groupe de concertation Economie Circulaire
- Effectuer 3 évènements majeurs «Assises de la réduction des déchets»

Poursuite d'un plan d'action global

Le SYPP participe à la structuration de l'organisation nécessaire à l'émergence d'une économie circulaire :

- Mettre en place un groupe de concertation économie circulaire
- Renforcer la promotion du réemploi en déchèterie
- Encourager le don, le prêt, la location et la mutualisation d'objets
- Soutenir les acteurs de la réparation
- Accompagner l'émergence de projets d'économie circulaire
- Initier un évènement local majeur sous forme d'Assises de la réduction des déchets au niveau du SYPP

● Indicateurs 2021

Proposer une forme d'engagement avec les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), le SYPP et les EPCI

Novembre 2021 : Aide au démarrage à l'Association [ENVIE](#) Drôme Ardèche pour la création d'un site de réemploi, réparation et revente des Déchets d'Équipement Electriques et Electroniques (DEEE) - un projet de convention d'objectifs a été rédigé afin de préciser le partenariat.



Soutenir la réparation d'objets

Promotion des répar'acteurs/ Economie Sociale et Solidaire

partenaires du territoire via les réseaux sociaux et le site internet

Création d'un onglet spécifique sur le site internet faisant référence au «faire soi-même».



[Carte de répartition des ressourceries du territoire](#)

LEXIQUE

- **Réemploi - Donner une seconde vie à un produit.** Particularité : le produit garde son statut de "produit" sans passer par la case "déchet"
- **Réparation - Prolonger la durée de vie du produit.** Contribue à la réduction de consommation des ressources et de la production de déchets



**Prévention /
Réduction / Accompagnement**

● Eco-exemplarité du SYPP

Les actions mises en place sur la thématique de l'éco-exemplarité permet de donner de la visibilité au SYPP. L'engagement du Syndicat en faveur de la transition écologique se doit d'être accentué et diffusé.

Objectifs quantifiés 2025

- Mettre en oeuvre les actions du plan de communication «Eco-exemplarité»
- Disposer d'outils de démonstration de la prévention des déchets propres au SYPP

Réalisés à date

- ✓ Déploiement des composteurs partagés du SYPP, mise en place d'un lombricomposteur en interne pour les agents
- ✓ Fournitures durables : stylos rechargeables, gourdes

Poursuite d'un plan d'action global

Le SYPP développe ses actions emblématiques de prévention des déchets et de limitation de l'impact environnemental :

- Renforcer et systématiser la prise en compte de la prévention de déchets et de la réduction de l'empreinte écologique dans la politique d'achat public
- Définir un plan de communication dédié à l'éco-exemplarité du SYPP
- Elaborer de nouvelles formes de communication pour accroître la visibilité du SYPP
- Développer de nouvelles stratégies d'information et de communication

● Indicateurs 2021

Définir et mettre en oeuvre les actions de prévention des déchets sur le Syndicat

Mise en place d'un lombricomposteur



interne au SYPP afin de valoriser les épluchures de fruits des repas pris sur place par les agents

Acquisition de gourdes isothermes



afin d'encourager la réduction des bouteilles en plastique, en plus de la suppression des gobelets.

Développer et renforcer la politique de consommation responsable

Priorité à la diffusion dématérialisée des documents en édition régulière.

Application de signatures mail thématiques ayant un **faible poids numérique**, rappelant d'imprimer que si nécessaire.

Promotion de la consommation responsable sur les réseaux sociaux à travers des visuels informatifs et articles avec renvois vers les sites spécialisés.

Privilégier les modes de déplacement "doux" ou à faible empreinte carbone.

Pratique du covoiturage pour les déplacements au sein du territoire, recours aux transports en commun et au train pour les trajets hors territoire.

Développement de l'onglet "blog" du site internet traitant de thématiques variées (zéro déchet, bonne pratique, astuces ...)

Création de l'onglet "Je fais maison" pour encourager à une consommation responsable et naturelle

● Développer les actions visibles de prévention et en accentuer la diffusion



Objectifs quantifiés 2025

- 5 opérations "foyers témoins" effectuées d'ici 2025
- 350 familles participantes aux opérations "foyers témoins"
- 100% des collectivités du SYPP adhérentes à la charte Eco-manifestation
- 1 kit Eco-manifestation
- 1 réseau de diffusion de l'information au plus près des populations

Réalisé à date

✓ 1 jeu de société grand public SYPP encourageant au changement de comportement

● Indicateurs 2021

Création d'un jeu de société sur la thématique de la prévention des déchets. Alliant pédagogie, compétition et réflexion ce jeu est conçu pour apprendre ou se rappeler les bons réflexes à adopter au quotidien.

Déclinaison d'une mission ambassadeur de tri afin d'en faire la promotion auprès des acteurs du territoire.

● **58**
acteurs

du territoire ont été rencontrés

● **122**
adultes

ont été sensibilisés sur la mission de 3 mois

● **376**
enfants/ados

ont participé à des animations

Poursuite d'un plan d'action global

Le SYPP souhaite élaborer des campagnes marquantes et engageantes d'information et de sensibilisation :

- Mettre en place une opération annuelle "foyers témoins"
- Relayer l'ensemble des actions de prévention des territoires
- Elaborer et diffuser un kit d'information nouvel arrivant/touriste en résidence
- Proposer un kit éco-manifestations, et encourager les communes à y adhérer
- Créer des jeux-concours à destination du grand public et des scolaires



Pour aller plus loin

- [Jeu de société Chatmalin Ecolibri](#)



● Promouvoir les modes de gestion intégrés des déchets végétaux

Modifier le modèle classique de gestion des végétaux nécessite une prise de conscience collective des enjeux et bénéfices des pratiques alternatives.



Objectifs quantifiés 2025

- Limiter de 330 tonnes la production de végétaux apportés en déchèteries
- 1 offre de service de broyage à domicile existante pour chacun des EPCI
- 1 offre de formation sur les techniques de jardinage au naturel
- 5 opérations de démonstration, sensibilisation à l'utilisation différenciée des végétaux en déchèteries

Poursuite d'un plan d'action global

Le SYPP propose d'élaborer une stratégie d'information à destination des différents usagers utilisateurs des déchèteries :

- Encourager l'utilisation du broyage par les professionnels des espaces verts et par les collectivités
- Encourager l'utilisation des produits de jardin en paillage
- Promouvoir le broyage ou le compostage individuel des déchets verts au jardin
- Former sur les techniques de jardinage au naturel
- Sensibiliser à l'enjeu de préservation de la biodiversité au jardin et dans l'espace public

● Indicateurs 2021

Formation des guides composteurs sur les territoires participant à l'opération.

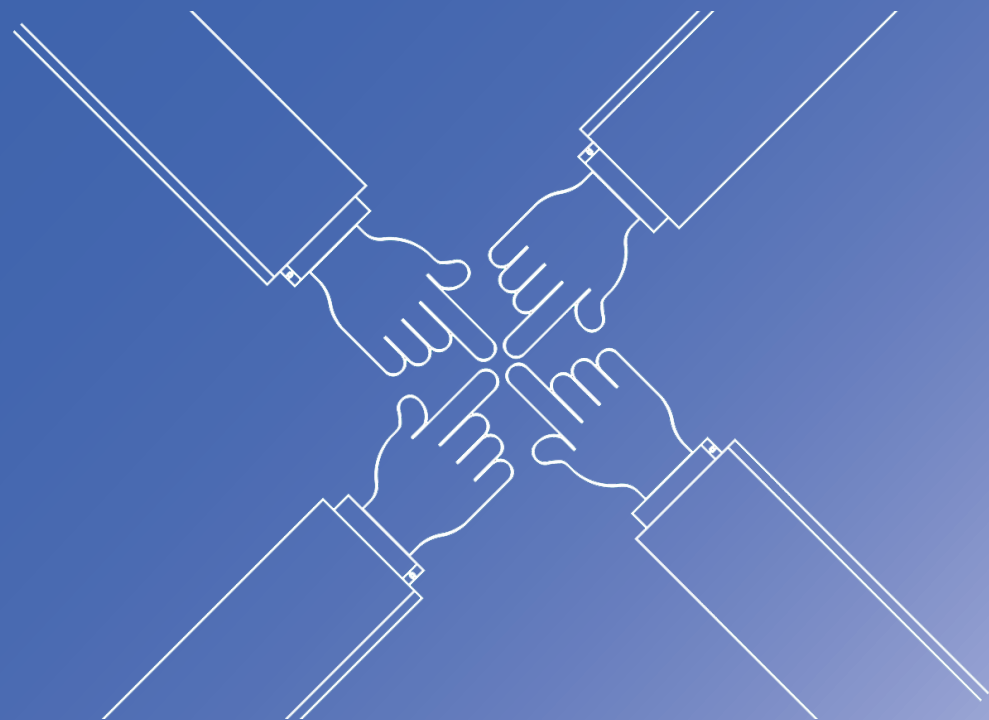
Délivrée par l'association Compost et Territoire, cette formation permet d'avoir une approche différente de la gestion des biodéchets et des déchets verts.

Apprentissage d'une gestion différenciée des biodéchets et déchets verts, avec la découverte de techniques permettant de réduire ses déchets verts au jardin, et de limiter le recours à des intrants chimiques.



TEMOIGNAGE - optigède

Marie-Pierre, retraitée, propriétaire d'une maison, aime bien jardiner. Elle a participé à des formations guides composteurs proposées par sa collectivité au cours de ces dernières années. Elle a découvert de nouvelles pratiques qu'elle a rapidement adoptées chez elle, comme le choix de végétaux à croissance lente, la tonte sans ramassage ou le compostage des déchets de jardin et alimentaires.



**Accompagnement
aux collectivités**

● Encourager l'émergence d'une politique structurée de prévention



Objectifs quantifiés 2025

- Ensemble des EPCI du SYPP couvert par un PLPDMA

Poursuite d'un plan d'action global

Fixant une ligne directrice globale d'actions et d'objectifs atteignables, le PLPDMA du SYPP se doit d'être apprécié, prolongé par les EPCI à compétence collective en fonction de leur état d'avancement, leur historique et leurs moyens :

- Apporter un appui technique et de conseil aux collectivités engagées dans l'élaboration d'un PLPDMA
- Diffuser entre les intercommunalités du SYPP les projets et bonnes pratiques mis en place sur les territoires
- Partager une liste des acteurs et porteurs de projets locaux entre les services du SYPP et des EPCI

● Indicateurs 2021

Associer les représentants des EPCI aux analyses annuelles du PLPDMA

Organisation d'une Commission de Consultation d'Elaboration et de Suivi où sont conviés les techniciens des EPCI. Rédaction d'un bilan annuel dressant l'état des objectifs soit atteints, soit en cours.

Elaborer une programmation des actions SYPP sur 5 ans, permettant aux intercommunalités d'y faire correspondre les actions de leur PLPDMA pour renforcer la mobilisation

Après validation du PLPDMA par le Comité Syndical du SYPP, établissement d'une programmation des actions à venir sur 5 ans, selon leur ordre de priorité identifié par un groupe de travail en interne. Ce travail pourra servir de référentiel de base à l'élaboration des PLPDMA locaux.



LEXIQUE

- **PLPDMA** = Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés. Comme son nom l'indique, il s'agit d'un document détaillant les objectifs de prévention des déchets sur un territoire, et définit les actions et moyens à mettre en place pour les atteindre.
- **Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)** = Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public de gestion des déchets. Ils regroupent les **déchets occasionnels** (ceux de déchèteries), et les **déchets du quotidien** (les déchets de la collecte sélective (*emballages, papiers, verre*) et les ordures ménagères).

● Accompagner les collectivités dans l'optimisation technique et financière



Objectifs quantifiés 2025

- 1 MODECOM
- 35 caractérisations d'ordures ménagères et encombrants sur les déchèteries du SYPP
- 10 visites thématiques dédiées aux EPCI membres du SYPP
- 100% des collectivités membres du SYPP utilisant Sindra/Sinoe

Réalisés à date

- ✓ Acquisition d'un kit de caractérisation mis à disposition des EPCI
- ✓ Première visite thématique proposée aux EPCI membres
- ✓ Mise à disposition d'un simulateur financier pour chaque EPCI

Poursuite d'un plan d'action global

Le rôle d'organe de coopération technique entre les collectivités membres du SYPP se doit d'être privilégié :

- Coordonner des études d'optimisation ou des audits internes
- Mettre en place et relayer une veille technique des bonnes pratiques



LEXIQUE

- **MODECOM** - C'est une sorte d'"autopsie" des ordures ménagères qui permet de faire ressortir les déchets s'y trouvant, notamment ceux qui auraient pu bénéficier d'un recyclage ou d'une valorisation adaptée : déchets triables, compostables, recyclables de déchèteries ...

● Indicateurs 2021

Mettre à disposition des collectivités un outil de caractérisation

Kit utilisable pour les ordures ménagères, la collecte sélective et les encombrants. Mis gratuitement à disposition des EPCI, il se compose de :

2 tables pliantes 180cm x 75cm

1 bâche professionnelle 240g/m², 2m x 3m

Lot de 30 caissettes empilables et encastrables de 54L

Balance mobile alimentation secteur ou pile, précision 10/20g, max 60kg

Outil Excel de calcul caractérisation OM et sélectif



Projection des visites à planifier sur 2022 à proposer aux EPCI

L'objectif est d'accompagner les élus et les techniciens dans la bonne compréhension des différentes filières de recyclage des déchets triés au nouveau centre de tri de Portes-lès-Valence.

Organiser des visites thématiques en lien avec l'optimisation des services de collecte et traitement

La première visite proposée aux élus et techniciens concernait les déchets spécifiques collectés sur les déchèteries du SYPP.

Déplacement à Beaucaire (30) sur le site de Chimirec, entreprise de regroupement et de prétraitement des déchets diffus spécifiques en vue de leur valorisation.



● Encourager l'utilisation des outils fiscaux pour la prévention

Objectifs quantifiés 2025

- 100% des collectivités membres du SYPP étudient ou déploient la redevance spéciale ou la tarification incitative
- 100% des collectivités membres du SYPP utilisent Comptacoût

Réalisés à date

- ✓ 43% des collectivités étudient ou déploient la redevance spéciale ou la tarification incitative en 2021
- ✓ 86% des collectivités utilisent Comptacoût en 2021

Poursuite d'un plan d'action global

Le dynamisme de la prévention des déchets se doit d'être corrélé aux outils fiscaux adaptés. En participant aux côtés des EPCI à la définition d'un système de fiscalité juste, équitable et pérenne, le SYPP souhaite engager largement les collectivités et les citoyens dans une démarche de prévention des déchets adaptée au contexte territorial :

- Promouvoir et accompagner les EPCI dans la mise en oeuvre de la redevance spéciale
- Promouvoir et accompagner les EPCI dans la réflexion sur la tarification incitative
- Donner une visibilité de la gestion financière
- Encourager les EPCI à la maîtrise de la connaissance des coûts et à l'utilisation systématique de comptacoût

● Indicateurs 2021

Relayer les dispositifs d'aide, de formation et d'échange de bonnes pratiques fiscales

Intervention de l'éco-organisme CITEO auprès des élus et techniciens des EPCI membres sur la thématique de l'optimisation de la collecte des déchets.



RÔLE DU SYPP

- Le SYPP accompagne chaque EPCI dans le remplissage de la matrice Comptacoût lors de journées de travail dédiées.
- Création par le SYPP d'une matrice coût SYPP recomposée pour chaque EPCI.

La matrice des coûts est un cadre de présentation standardisé des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets qui permet de détailler, pour chaque flux de déchets, les charges et produits associés, afin d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion





Indicateurs financiers

● Résultats financiers 2021

● Indicateurs des différents flux

A savoir : le coût unitaire à la tonne des différents flux gérés par le SYPP n'englobe pas les frais de la collecte et de la pré-collecte :

Flux	Prix unitaire TTC
 Ordures ménagères	149,97 €
 Tri sélectif (hors verre)	- 29,01 €
 Verre	- 24,92 €
 Déchèteries (avec encombrants)	61,51 €
 Déchèteries (hors encombrants)	31,63 €

● Résultats d'exercice 2021

Les résultats de l'année 2021 reflètent une année spécifique dans un contexte de régularisation des exercices précédents, de reprise économique et de crise sanitaire.

FONCTIONNEMENT

Dépenses
18 807 051,36 €

Recettes
18 606 805,94 €

INVESTISSEMENT

Dépenses
89 802,32 €

Recettes
123 532,15 €

RESULTAT NET COMPTABLE

Fonctionnement
- 200 245,42 €

Investissement
33 729,83 €

RESULTAT DE CLOTURE

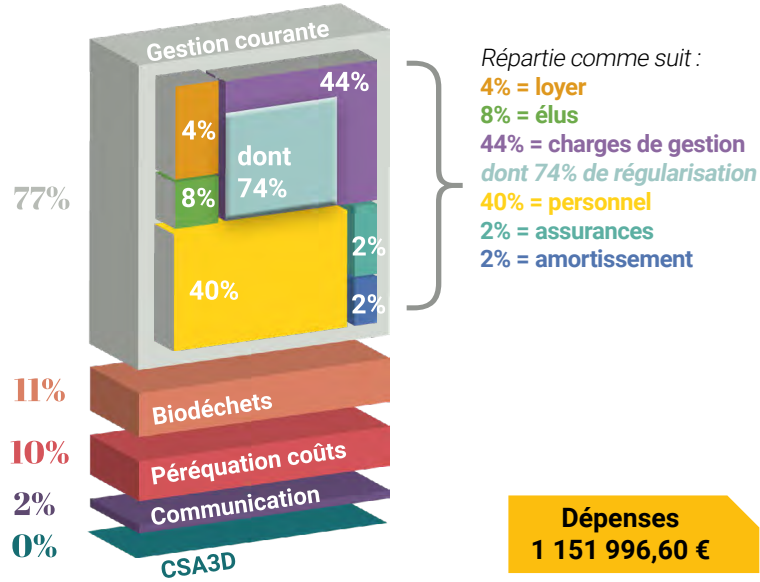
Fonctionnement
304 971,65 €

Investissement
253 735,91 €

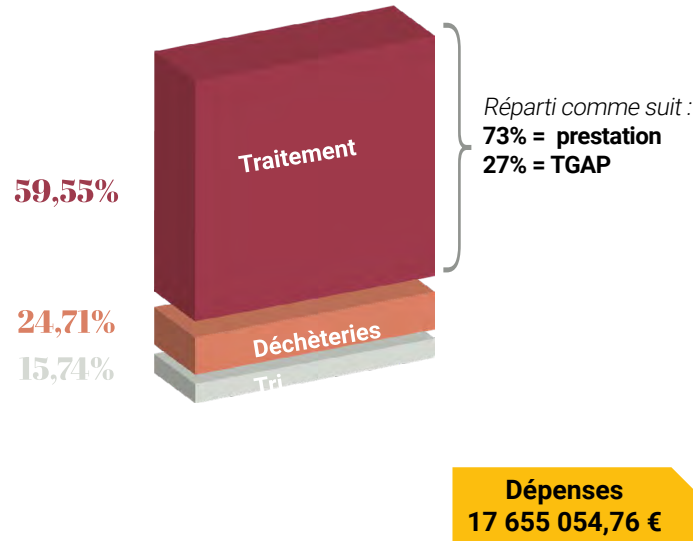
FOND DE ROULEMENT : 558 707,56 €

● Analyse du compte administratif 2021

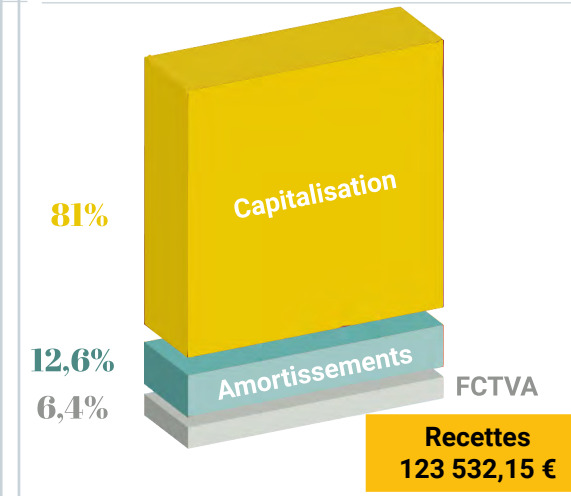
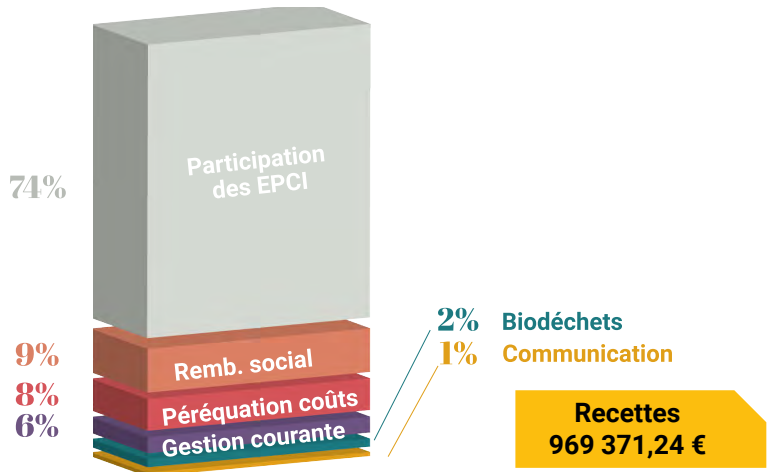
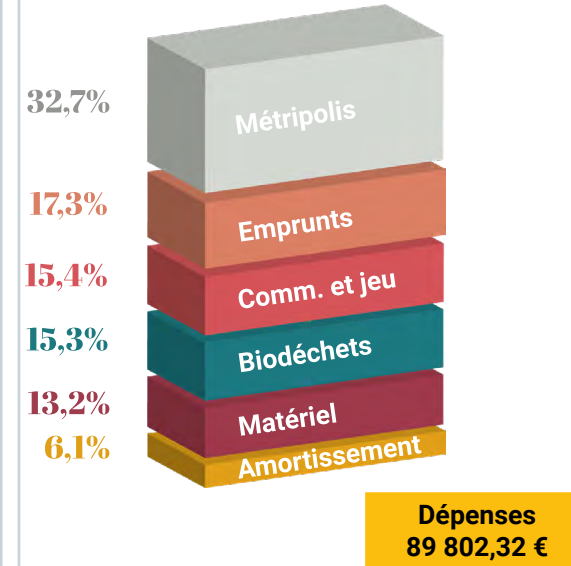
● Fonctionnement propre au SYPP



● Actions pour le compte des EPCI



● Investissement



● Evolution du budget global

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Budget global	9 269 908€	9 291 251€	9 615 406€	12 089 524€	12 295 306€	15 459 415€	18 896 853€
Coût complet (dépenses fonctionnement)	NC	NC	NC	12 049 245€	12 194 452€	15 329 093€	18 807 051€
Coût technique (complet - recettes industrielles)	NC	NC	NC	11 161 491€	11 283 953€	14 622 482€	16 358 568€
Coût partagé (technique - soutien éco- organismes)	NC	NC	NC	9 881 374€	10 018 853€	12 582 180€	14 745 090€
Coût aidé (partagé - subventions)	NC	NC	NC	9 878 374€	9 981 089€	12 582 180€	14 745 090€
Coût moyen (aidé - recettes diverses)	8 810 279€	8 865 687€	9 068 555€	9 866 693€	9 901 365€	12 531 544€	14 615 678€
Population	169 331€	171 190€	172 750€	174 318€	175 358€	208 060€	210 013
Coût par habitant	52.03€	51.78€	52.49€	56.60€	56.46€	60.23€	69,59€
Tonnages traités	98 564 T	101 080 T	105 409 T	113 302 T	113 969 T	134 006 T	145 477 T
Coût à la tonne	89.38€	87.71€	86.03€	87.08€	86.88€	93.51€	100,47€

Explications principales de la hausse sur 2021 :

Régularisation des années antérieures pour 288 469,41 €

Hausse du coût de traitement des déchets à l'enfouissement (+28,25 € HT par tonne) et hausse de la TGAP (+12 € HT par tonne)

Hausse du tonnage global pris en charge et traité sur l'année 2021



Rapport d'activité 2021

www.sypp.fr

